XXVe ANNÉE. — N° [illegible]. — LUNDI 2 MARS 1914

# LA CROIX
## DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 5 CENTIMES

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 35, rue des Ursulines

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie Française.

# Les Sœurs aux hôpitaux !

—(o)—

### *Pourquoi chassées des hôpitaux ?*

Deux sortes de motifs auraient pu provoquer une légitime laïcisation de l'Assistance publique : des abus à éviter, des progrès à réaliser. Mais chacun sait que ces motifs inventés et invoqués par les laïcisateurs n'ont aucun fondement sérieux, et qu'il faut soigneusement distinguer le *pourquoi avoué* du *pourquoi réel !*

Abus à combattre ? *Violation de la liberté de conscience*, disent les uns ; mais les défenseurs des religieuses à Paris, à Marseille, à Grenoble ont en vain demandé les preuves de ces abus.

D'autres ont invoqué l'*insoumission des Sœurs à l'égard des médecins*. Quoi d'étonnant que les nouvelles méthodes aient surpris quelques religieuses, infirmières déjà avant les expériences de Pasteur ? Mais qui pourrait citer des insoumises parmi les Sœurs formées d'après les programmes modernes ? Ces jours derniers, je voyais, dans une clinique, deux *Sœurs de la Compassion* diriger des séances d'électricité et de rayons X, avec une habileté et un tact, que ne sauraient dépasser les dernières diplômées de la Salpêtrière ou du Tondu. D'ailleurs le témoignage des docteurs s'élève contre cette accusation injuste.

Certains ont prétendu réaliser des progrès, par exemple, *avoir des infirmières plus capables*, munies de diplômes spéciaux. Mais si les Sœurs ne subissaient point d'examen, c'est qu'on ne l'exigeait pas ; à Bordeaux, sur 34 religieuses présentées à l'examen dans ces conditions, 34 furent admises avec les meilleures mentions.

Quelques-uns ont osé avancer l'argument de l'*économie !* Il faudrait vraiment n'être éclairé que par les lueurs fumeuses de la *Lanterne* pour ignorer que les infirmières laïques coûtent deux et trois fois plus que les Sœurs. Or, ce surcroît nécessaire de dépenses avait été partout prévu et annoncé par les adversaires de la laïcisation. A cet argument de *Bataille* et de *Lanterne*, je préfère celui que le *Peuple*, en Belgique, donnait dans son numéro du 29 janvier 1912, à savoir : que les *Sœurs coûtent trop bon marché*. Des siècles d'expérience prouvent que ces filles de Dieu ne mesurent pas leur dévouement au salaire reçu, mais à la grandeur des détresses et des douleurs qui sollicitent leurs secours.

Et surtout qu'on cesse de rappeler le motif qui paraît avoir déterminé le plus grand nombre des laïcisations : *la neutralité*. La même liberté qui semblait exiger le départ des religieuses du chevet de certains libres-penseurs demandait impérieusement leur maintien auprès de tous ceux qui demeurent fidèles à la foi de leur baptême.

Pourquoi donc a-t-on chassé les Sœurs des hôpitaux ?

Ce n'est pas un sentiment noble qui a inspiré cette œuvre de destruction et de malheur. La justice, la loyauté, l'honneur n'étaient pas dans le cœur de ceux qui arrachaient de nos hôpitaux ces femmes admirables, dont l'unique idéal était de mourir au service des pauvres ; la raison n'a pas chassé des asiles sacrés de la douleur ces vaillantes religieuses louées, applaudies, décorées pour leur dévouement inlassable ; l'amour, philantropie ou solidarité, n'était pas dans l'âme des laïcisateurs qui continuaient froidement et cruellement leur vile besogne malgré les larmes des enfants du peuple.

C'est qu'en eux une voix criait plus fort que la voix de la raison, de la vérité ou de l'amour, c'était la voix de la passion : passion de l'argent, disent les uns, passion de la haine antireligieuse, disent les autres, mais sûrement passion en révolte et en guerre contre la justice et la liberté.

Au témoignage d'une vénérable fille de Saint-Vincent de Paul, chassée elle-même d'un hôpital suburbain, où elle était supérieure, « c'est *la cupidité*... et non l'esprit sectaire qui inspire et qui motive cette levée de boucliers contre les Sœurs des hôpitaux... Ces bruyants libres-penseurs ne sont, au fond, que des spéculateurs qui veulent dépouiller nos chers pauvres, non de leurs croyances, mais de leurs biens !...

» Savez-vous, continue-t-elle, pourquoi les radicaux nous déclarent hostiles à l'esprit moderne et proclament notre déchéance ? C'est parce que notre seule présence intimide la fraude et décourage le vol. Nous avons beau ne rien dire, notre situation sociale, notre éducation, notre méthode de vie, notre « Credo », tout gêne les déprédateurs ». (*L'Univers*, 19 février 1911).

Nous reconnaissons facilement que ce motif a dû armer le bras sacrilège de plus d'un laïcisateur, heureux de l'occasion et de l'aubaine ; mais plus nombreux sont les laïcisateurs, surtout dans les grandes villes, qui, n'ayant rien à attendre d'une telle manœuvre, ont agi pour un autre motif.

Ce motif, le vrai, l'inspirateur, le premier, qui engendre et favorise les autres, c'est *la haine de la religion* : le laïcisateur fut toujours doublé d'un sectaire et d'un persécuteur.

« Qu'importent les Sœurs et les services qu'elles rendent ! Et qu'importent les malades eux-mêmes ! Ne faut-il pas avant tout que la libre-pensée triomphe ? Or, la libre-pensée est offusquée en apercevant une cornette religieuse, elle ne saurait supporter une pensée différente de la sienne, et la cornette, il faut l'avouer, est l'emblème d'une croyance et d'une espérance qu'elle ne partage pas. Ne les partageant pas, elle trouve tout naturel de les proscrire. Si les malades souffrent, tant pis pour eux ; si les finances départementales ou communales en pâtissent, tant pis pour les contribuables. » (*Journal des Débats*, 7 janvier 1904).

C'est bien là l'esprit qui a animé les laïcisateurs des hôpitaux de Paris. Quand on discuta chaudement sur la laïcisation de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis, dans la séance du Conseil municipal du 13 novembre 1905, M. Eugène Billard dit, sans être repris, ces paroles significatives : « Je ne parle pas des économies à réaliser. On nous dit de ce côté-ci de l'assemblée (la gauche) : Qu'importent les dépenses ! Qu'importe le déficit *pourvu que sauf soit notre esprit sectaire !* » (*Procès-verbal*, 27, p. 670).

Et M. Duval-Arnould ajoutait avec sa ferme logique quelques instants après : « Le dernier alinéa de ce projet (projet laïcisateur Navarre) est ainsi conçu : En aucun cas, les religieuses Augustines ne seront admises à continuer leur service sous un costume laïque.

« Cette disposition caractérise bien le vote que vient d'émettre la majorité du Conseil. Ainsi depuis de longues années, ces femmes se sont dévouées à soigner gratuitement nos malades et vous les excluez des hôpitaux, *même sous le costume laïque*, vous leur interdisez désormais l'exercice de leur profession et de soigner les malheureux. C'est une décision dont le *caractère sectaire* a été rarement dépassé. » (*Ibid.*, p. 673-674)

Comment nier l'inspiration anticléricale et sectaire des laïcisations, quand on constate que les laïcisateurs sont toujours des impies passionnés et rageurs, et quand on sait que les laïcisations d'hôpitaux, élaborées et décrétées, comme les autres, dans les antres ténébreux de la *franc-maçonnerie*, portent à leur origine, le sceau des *trois points*, ce seau qui marque tant d'œuvres de haine, tant d'infamies et de mensonges.

Le pourquoi qui sert de base à la laïcisation est aussi le pourquoi de sa faillite et de son échec.

Portalis le reconnaissait bien quand, dans un magnifique discours sur l'organisation des cultes prononcé au corps législatif le 15 avril an X, il disait ces paroles que je signale à l'attention et à la conscience des laïcisateurs actuels : « La piété avait fondé tous nos établissements de bienfaisance et elle les soutenait. Qu'avons-nous fait quand, après la dévastation générale, nous avons voulu rétablir nos hospices ? *Nous avons rappelé ces vierges connues sous le nom de Sœurs de charité* qui se sont si généreusement consacrées au service de l'humanité malheureuse, infirme et souffrante. Ce n'est ni l'amour-propre, ni la gloire qui peuvent encourager des vertus et des actions trop dégoûtantes et trop pénibles pour être payées par des applaudissements humains...

« Lorsqu'on est témoin de certaines vertus, il semble qu'on voit luire un rayon céleste sur la terre. Eh quoi ! nous aurions la prétention de conserver ces vertus, en tarissant la source qui les produit toutes ! Ne nous y trompons pas : *il n'y a que la religion* qui puisse ainsi combler l'espace immense qui existe entre Dieu et les hommes. »

Jean Domin.

# LA GREVE DES MINEURS

**A SIN-LE-NOBLE, LES SYNDICATS DU NORD ACCEPTENT LA LOI. — A PARIS, LA FÉDÉRATION NATIONALE DU SOUS-SOL VOTE LA REPRISE DU TRAVAIL POUR MARDI.**

## La réunion de Sin-le-Noble

Le Syndicat des Mineurs du Nord a tenu dimanche un Congrès à Sin-le-Noble, sous la présidence de M. Goniaux, député.

26 sections étaient représentées par 89 délégués. Le Congrès a adopté le rapport moral et le rapport financier, a nommé les Administrateurs et Contrôleurs de chaque bassin et a renouvelé leur mandat aux membres du Bureau du Syndicat.

Il a déclaré accepter la loi des Retraites récemment votée, malgré son imperfection il a décidé de faire tous les efforts nécessaires pour obtenir la retraite de 2 fr. par jour et plus à 50 ans d'âge après 25 ans de service.

Après avoir décidé d'envoyer une adresse de sympathie aux déportés du Sud-Africain, aux militants emprisonnés pour la cause syndicale et aux soldats incarcérés pour avoir manifesté contre la loi de trois ans et en réclamant la libération de ces derniers, le Congrès s'est engagé, dans un ordre du jour, à faire le nécessaire pour faire aboutir le projet de loi en suspens devant la Chambre et relatif au minimum de salaire et tout en acceptant la loi de 8 heures comme une amélioration, il a affirmé sa volonté de faire aboutir une loi fixant à 8 heures la durée du travail (montée et descente comprise), et applicable à tous les ouvriers du fond et de la surface. Il a enfin émis le vœu que les nouvelles consignes fixent l'heure de la descente du poste du matin à 6 heures et a décidé de porter cette question devant les assemblées des sections syndicales.

D'autres résolutions relatives au « Sou du Soldat » et aux statuts ont été adoptée et la séance a été levée.

### Manifestations

A l'issue du Congrès, un cortège formé de 2.000 mineurs que précédaient MM. Basly et Goniaux et des porteurs de bannières syndicales a parcouru les rues de Sin-le-Noble et a envahi ensuite le salon de l'Elysée où MM. Lanselle, Basly, Goniaux et Maës ont pris successivement la parole pour exposer les avantages des lois récemment votées et les revendications à l'ordre du jour.

Aucun incident ne s'est produit.

## La décision de la Fédération

Le Conseil National de la Fédération du sous-sol s'est ouvert, dimanche matin, à dix heures à la C. G. T., rue Grange-aux-Belles.

Tous les centres miniers étaient représentés.

M. Bartuel, secrétaire de la Fédération du sous-sol, a communiqué divers renseignements sur la grève.

La réunion qui a été secrète s'est poursuivie durant l'après-midi et n'a pris fin que vers 7 heures.

Une longue déclaration a été communiquée à la fin de la réunion

**Le Conseil national des Mineurs** déclarant ne pas vouloir prolonger la grève pour un seul désidérata, décide la **reprise du travail pour le 3 mars prochain.**

Cette déclaration enregistre que la lutte a été engagée dans un nombre de localités sensiblement plus important que lors de la grève générale de 1902.

A cette époque seuls les grands centres firent grève, et le nombre des grévistes n'atteignit pas 100.000. En 1914, ce chiffre a été dépassé.

Le Conseil National constate ensuite que c'est le mouvement de grève qui, hâtant le vote de la loi, a créé une caisse autonome de retraites pour les mineurs.

Pour terminer, la déclaration engage les mineurs et ardoisiers, dans le cas où les Gouvernements ne tiendraient pas leurs engagements, à renouveler le geste de révolte accompli du 13 février au 3 mars 1914.

# A LA MEMOIRE DE PAUL DEROULEDE

### LA MANIFESTATION D'ANGOULÊME

Dimanche, à midi, a eu lieu, à la cathédrale, une belle cérémonie au cour de laquelle Mgr Arlet, évêque d'Angoulême prononça une allocution.

Mlle Déroulède assistait à la cérémonie ayant à ses côtés M. et Mme Heurtey, M. Pallez, etc.

L'intérieur de la basilique était pavoisé. Une foule immense et recueillie assistait à la cérémonie, composée en majeure partie d'hommes et de jeunes gens. Une vingtaine de sociétés militaires avec leurs drapeaux avaient pris place dans le chœur ainsi que MM. Marcel Habert, délégué général de la Ligue, le commandant Tournade et l'amiral Bienhaimé.

Après la cérémonie, un cortège des plus imposants s'est rendu au monument des mobiles où des discours ont été prononcés par MM. Mavet, au nom des Charentais, l'amiral Bienaimé, au nom de l'armée, le commandant Tournade, au nom des combattants de 1870 et M. Marcel Habert, au nom de la Ligue des Patriotes.

# Un gamin écrasé à Caudry

Un triste accident s'est produit samedi, vers 4 heures et demie du soir, place du Rosaire.

A cet endroit la circulation des voitures est intense à cause du voisinage de la gare.

Pris dans un embarras de voitures, Léon Bracq, 4 ans, dont la mère habite rue Nationale, à 100 mètres du lieu de l'accident, traversant la chaussée, tomba sous la roue arrière d'un omnibus de l'hôtel Lantoine-Delattre.

On cria au cocher, qui ne s'était aperçu de rien, de s'arrêter. Le cocher releva le pauvre petit et le transporta chez sa mère.

Le docteur Quivy constata que la roue du véhicule avait passé sur le dos de l'enfant. Il ne releva aucune fracture. Le bébé se plaint du ventre, et le praticien craint qu'il ne survienne une péritonite.

# Le Monde du Travail

## Les labeurs divins

Elle est courte, la science pour qui les faits sont tout. Sa lumière est une lumière froide, une lumière sans fécondité. Combien plus près de la réalité, plus vivante, la science qui, sous les faits, épie la lueur de divin qu'ils tamisent toujours. C'est la vérité profonde de la science sociale catholique de garder toujours par delà les choses visibles le sens de l'invisible et le souci d'en révéler les splendeurs.

» Le Travail », dit sèchement cette algèbre économique.

« Le Travailleur », disons-nous, parce que derrière le Travail, dans le Travail, nous cherchons l'Homme — et nous cherchons Dieu.

Quand saint Luc remonte jusqu'aux premiers âges la généalogie de l'Homme-Dieu, il termine ainsi : « ...Malaleel, Caïnan, Henos..., qui fut de Seth, qui fut d'Adam, qui fut de Dieu ».

L'Adam, l'Homme qui fut de Dieu, c'est lui « le premier travailleur investi de toutes les sympathies et de toutes les dignités de notre humanité ». (Cardinal Manning).

Mais combien différentes sont ses deux vies de Travail !

D'abord, il est placé par Dieu « dans le paradis de volupté pour travailler », nous dit la Bible. C'est sa joie, c'est la mise en activité de ses énergies. Ce n'est pas une nécessité pour lui venue du dehors, — la Création entière lui est soumise, — mais c'est un besoin pour s'achever lui-même, que cet épanouissement de tout son être.

Dans le silence des espaces infinis, Dieu avait, en se jouant, semé des merveilles. Et l'homme, en se jouant, domine le monde, le travaille, Dieu lui ayant confié d'achever la Création.

Mais si l'homme doit travailler parce qu'il est l'homme, et que toute inaction est une mort, l'homme doit peiner dans son travail parce qu'il est pécheur. La Chute est venue.

« Parce que tu as cédé à la femme, tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». La loi du Travail reste, mais le Travail cesse d'être un jeu, pour devenir un labeur, c'est-à-dire une peine et une souffrance.

La Terre est ingrate, et la Création autrefois docile, l'homme doit l'asservir. Pour lier l'homme à ce labeur, il y a un lien, un double lien inextricablement enchevêtré : la loi morale qui dit : Dieu veut que tu travailles ; et la nécessité dit : il le faut pour gagner ton pain.

« Tu mangeras ton pain ». Cette parole est encore une solennelle promesse divine. Et de par cette promesse, l'homme a le droit de trouver dans son Travail le nécessaire. Ne l'oublions jamais. Dieu ne châtie en ce monde que par amour, et dans le châtiment même il y a toujours une délicatesse de sa miséricorde.

Pour épuiser la richesse de cette miséricorde, savoir le Travail de l'homme ne suffit pas, il nous faut savoir le Travail de l'Homme-Dieu.

Le Paganisme avait fait peser lourdement sur l'Humanité la malédiction du Travail, sans soupçonner la promesse que Dieu lui avait faite.

Alors « le Verbe s'est fait chair ». Et il a aimé être appelé par les hommes « le Charpentier ». — « Que ceux qui travaillent de leurs mains se réjouissent, Jésus-Christ est de leur corps ! » dit splendidement Bossuet.

Ce travail du divin charpentier, ce ne fut pas le travail-jeu d'Adam innocent, ce fut le labeur d'Adam pécheur. Dieu peine dans son travail parce qu'il s'est fait pécheur. Mais ce labeur n'est plus subi dans la contrainte, il est joyeusement accepté dans l'amour. Ainsi le Rêve de Dieu sur le Travail est reconçu plus immaculé que si l'homme ne l'avait pas gâché.

Désormais l'humanité, dans sa soumission même, est appelée « à achever ce qui manque aux labeurs du Christ », dit saint Paul.

De par Dieu, l'homme achève la Création. C'est l'Art s'ajoutant à la Nature. C'est l'industrie modifiant le dessin même de la terre, comme nous le dit la Géographie Humaine. Qu'elle est grande, cette Beauté du Travail de l'homme !

Mais, de par le Christ, le Travailleur achève la Rédemption. Combien plus belle, cette Beauté d'âme du Travail chrétien, du Travail qui, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, peine dans la joie !

S'il y a la joie, cependant, où est la peine ?

« Là où il y a l'Amour, il n'est plus de labeur », dit Saint Augustin. C'est vrai.

Le Christ a essuyé la sueur qui ruisselait du front de l'Humanité coupable, et Il lui a laissé le salaire de ses labeurs divins. La promesse demeure : « Tu mangeras ton pain ! »

« Mais l'homme ne vit pas seulement de pain ». C'est le pain de nos intelligences, c'est le pain de nos âmes, qu'Il a voulu gagner pour nous. Et ce Pain du Ciel, c'est Lui-même qui est notre nourriture pour un peu de temps, qui sera notre récompense pour toujours.

Maurice de GANAY.

## Çà et Là

### FEMMES FONCTIONNAIRES

Sur un effectif global de 900.000 fonctionnaires, en France, on compte aujourd'hui 171.917 femmes, employées dans les administrations publiques et privées, à savoir : 155.028 dans les services publics ; 37.120 dans les administrations communales et départementales ; 26.195 dans les compagnies de chemins de fer et 1.800 dans les grandes banques.

L'Etat il y a cinquante ans, occupait une dizaine de femmes.

Par une décision récente, quarante femmes dactylographes vont être admises à l'Hôtel de Ville de Paris.

### LES DOUANES ET LE RENCHÉRISSEMENT DE LA VIE

Lorsque chez nous il y a une récolte déficitaire, en blé par exemple, il ne manque pas de bons apôtres pour crier aussitôt que la cause du renchérissement qui s'ensuit, réside dans les barrières douanières qui empêchent les denrées importées de rentrer en France sans payer un droit.

Nous voyons alors les plus révolutionnaires des syndicalistes faire chorus avec les économistes les plus réactionnaires et crier qu'on affame le peuple.

Mais les uns et les autres oublient toujours, comme par hasard, de nous dire, sinon de constater eux-mêmes, que dans les pays où les barrières douanières ont été abaissées le coût de la vie augmente aussi rapidement que chez nous et parfois davantage.

En utilisant les prix au détail de vingt-trois des principales denrées alimentaires consommées à Londres, on a calculé les indices suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1901 | 100.4 | 1907 | 105.0 |
| 1902 | 101.0 | 1908 | 107,5 |
| 1903 | 102.8 | 1909 | 107.6 |
| 1904 | 102.4 | 1910 | 109.4 |
| 1905 | 102.8 | 1911 | 109.4 |
| 1906 | 102.0 | 1912 | 114,5 |

Comme on le voit la progression a été constante depuis 1901 et elle s'est beaucoup plus accrue de 1907 à 1912 que de 1901 à 1906.

On n'accusera point la douane anglaise, j'imagine. Pourtant, malgré son absence, le peuple est affamé pour reprendre une expression consacrée.

Alors ?

### LE TRAVAIL ET LE VOL

Le sommeil de deux rentiers parisiens a été troublé, l'autre vendredi, par l'arrivée de deux jeunes bandits de 19 ans, qui tentèrent de les étrangler afin de piller leur luxueuse demeure.

Encore novices dans le crime, les jeunes apaches se découragèrent devant la résistance opposée par leurs victimes.

Cueillis le lendemain, et interrogés, les deux inculpés ont déclaré qu'ils ne voulaient pas travailler et que, désireux de « vivre leur vie » il avaient tenté le coup qui les enrichirait.

Les manuels d'économie politique nous apprennent qu'il n'y a que deux moyens pour l'homme de réaliser son droit à la vie, le premier, que la morale réprouve, qui est le **vol**, le second, qui convient à la dignité humaine et qui l'ennoblit, qu'on appelle le **travail**.

Par le témoignage des faits quotidiens, nous constatons que les générations nouvelles ont une tendance excessive à s'arrêter au premier moyen.

A les entendre, le travail aurait perdu de son ancien prestige. Mais le plus clair, c'est qu'il ne répond ni aux exigences de leur paresse, ni a leur avidité de jouissance. Voilà pourquoi ils font appel au vol. Il doit y avoir, au fond de la question, d'autres responsabilités que celles des générations malfaisantes, et par exemple celles du journalisme moderne qui glorifie le plaisir et qui change en héros à la mode de piètres bandits : celle aussi des démoralisateurs qui ont vidé les jeunes consciences de toute crainte de la justice divine.

### LA VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI

Les syndicats parisiens demandent une assemblée générale des actionnaires. — On nous communique la note suivante :

« Le comité général de l'Union des syndicats de la Seine, en présence de la situation créée à la Verrerie ouvrière par le départ inexpliqué de l'ingénieur Spinetta, décide de demander d'urgence au conseil d'administration de cette coopérative, la convocation immédiate d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

» En outre, le comité général invite tous les syndicats parisiens, actionnaires de la Verrerie ouvrière, à joindre leur voix à celle de l'Union des syndicats de la Seine, en formulant au plus tôt auprès de l'administration de la Verrerie ouvrière, la même demande de convocation immédiate d'une assemblée générale extraordinaire.

« Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité. »

Cette note est loin de laisser croire à une entente parfaite dans cette entreprise socialiste.

## L'ORGANISATION OFFICIELLE de l'Enseignement Technique

III

### LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'APPRENTISSAGE

Dans notre précédent article, nous avons parlé du questionnaire envoyé aux représentants des diverses professions pour connaître leur appréciation sur la question de l'apprentissage.

Le Comité départemental de l'Enseignement technique, disions-nous, a posé les bases de la réglementation de l'apprentissage dans les industries métallurgiques, d'après les renseignements qui lui sont parvenus.

En attendant qu'un travail analogue soit fait pour les autres industries ou professions, voici, en résumé, les réponses qui ont été données à leur sujet :

1re QUESTION. — **Pour chacune des professions que vous représentez, un apprentissage méthodique, raisonné, est-il nécessaire ?**

**Employés de commerce.** — Les professions commerciales avaient été classées de la manière suivante :

Groupe de l'exportation : 1° Acheteurs, vendeurs, voyageurs, représentants, fondateurs de comptoirs ; 2° Employés de banques, comptables ; 3° Traducteurs, interprètes ; 4° Correspondanciers, sténo-dactylographes.

Groupe du commerce intérieur : 1° Acheteurs, vendeurs, voyageurs, représentants ; 2° Comptables, teneurs de livres, employés de banques ; 3° Correspondanciers, sténo-dactylographes.

Le jeune homme, d'après les rapports, devrait recevoir, entre 13 et 16 ans, une éducation commerciale générale avant de débuter dans les affaires et de 16 à 20 ans, l'enseignement de l'Ecole et celui de la maison de commerce devraient réciproquement se compléter.

**Alimentation.** — Seuls les boulangers, les pâtissiers et les cuisiniers semblent demander un apprentissage rationnel, les bouchers et les charcutiers étant gênés par la loi qui interdit l'entrée aux abattoirs avant 16 ans, les chocolatiers et confiseurs se trouvant réduits à un rôle tout à fait secondaire par suite du développement du machinisme et de l'industrialisation à outrance.

**Vêtements.** — La rénovation de l'apprentissage pourrait être étudiée pour les couperons, tailleurs, couturières, modistes, corsetières, qui font surtout un travail à la main.

**Livre et industries d'art.** — Les rapporteurs sont d'accord pour reconnaître que l'apprentissage, dans notre région, pourrait être réorganisé pour les compositeurs-typographes ; imprimeurs-typographes ; imprimeurs-lithographes ; relieurs et brocheurs.

Quant aux autres professions, ou bien elles entraînent l'obligation de suivre les cours théoriques d'une Ecole (dessinateurs, décorateurs, etc.), ou bien, ne laissant à l'ouvrier que la surveillance de la machine, elles exigent peu ou point d'apprentissage (polisseurs, fabricants de peignes pour filatures, etc.)

**Bois et ameublement.** — L'apprentissage pourrait être réorganisé pour les doreurs-laqueurs, monteurs en bronze, tabletiers, brossiers, vanniers, tapissiers-décorateurs, fabricants de cannes, sculpteurs sur bois, fabricants de sièges, encadreurs, ébénistes.

**Industries chimiques : Céramique, Verrerie, Mines.** — Il résulte des renseignements fournis que les industries qui nécessitent à la fois un apprentissage à l'atelier et des cours théoriques sont celles des parfumeurs, premiers ouvriers et contre-maîtres de teintureries-apprêts, façonniers et décorateurs de faïences et porcelaines, émailleurs, marbriers.

**Bâtiments.** — Il faut que l'apprentissage revive dans le bâtiment, tel semble être le mot d'ordre pour les professions suivantes : Maçons, terrassiers, cimentiers ; tailleurs de pierres, marbriers ; charpentiers en fers, charpentiers en bois ; menuisiers, serruriers-tôliers ; couvreurs, zingueurs, plombiers ; carreleurs, mosaïstes, parqueteurs ; plâtriers, plafonneurs, stuccateurs ; peintres, vitriers, colleurs de papiers.

Il ressort donc qu'un apprentissage méthodique et raisonné soit nécessaire pour la majorité des industries.

2e QUESTION. — **On se plaint que l'apprenti disparaisse des ateliers. Quels sont les moyens préconisés pour l'y ramener ?**

Pour les Employés de commerce la question a peu d'intérêt car, dans le commerce, il y a plutôt pléthore d'apprentis.

**Alimentation.** — Le syndicat ouvrier, comme le syndicat patronal de la Boulangerie de Lille, ne voient d'autre moyen d'encourager l'apprentissage que des primes généreusement octroyées par les pouvoirs publics, tant aux apprentis qui feront preuve de persévérance qu'aux ouvriers qui les formeront et aux patrons qui consentiront à les prendre.

On est d'avis que l'enseignement primaire devrait être orienté dans le sens des besoins des diverses professions et qu'il faudrait inculquer aux enfants l'idée que le travail manuel n'est pas dégradant et que les professions de l'alimentation peuvent toujours faire vivre leur homme. D'autre part, on pourrait obliger certains patrons à faire des apprentis et non des domestiques.

**Vêtements.** — La meilleure solution pour cette catégorie serait de pratiquer l'apprentissage dans la maison même en faisant monter successivement à l'apprenti les différents échelons de la maison, sous la surveillance d'un contremaître, jusqu'à ce qu'il soit à même de bâtir et de découper convenablement. L'idéal serait aussi de